

**Certificat d'Analyse(s)**

<b>Propriétaire :</b> Mme JOUANEN Isabelle	<b>Mme JOUANEN Isabelle</b>
<b>Elevage :</b>	
<b>Demandeur :</b> JOUANEN Isabelle	
<b>Organisation :</b>	
<b>Préleveur :</b> DE MEYER Kathia (25635)	

---

<b>Date de prélèvement :</b> 21/08/2013	<b>Date de réception :</b> 23/08/2013
<b>Nombre de prélèvements :</b> 1	<b>Nature des prélèvements :</b> Buccal (brossette)
<b>Espèce :</b> CHIEN	<b>Race :</b> Staffordshire Terrier Americain - American Staffordshire Terrier (286)
<b>Date de naissance :</b> 08/03/2012	<b>Sexe :</b> Femelle

---

**Remarques :** LOF: 069574

**Test de l'Ataxie Cérébelleuse (NCL-A)**

**Date d'exécution :** 27/08/2013

Identification	Autres informations	Résultat
1 Code ADN : D12868 Nom : HOPE FOR STRAIGHT N FIERY DE LADY SISKI Puce : 250269802027590	LOF: 069574	PORTEUR (+/-)

La présence de la mutation c.296G>A présente sur le gène ARSG est recherchée. Cette mutation est responsable de l'ataxie cérébelleuse (NCL-A - Neuronal Ceroid Lipofuscinosis-A) chez le Staffordshire terrier américain.

Cette mutation se transmet héréditairement selon le mode autosomique récessif ; Seuls les individus ayant reçu 2 allèles mutés (génotype -/-) sont considérés comme atteints par la maladie. Les individus ayant reçu un seul allèle muté (génotype +/-) sont considérés comme porteur de la maladie - ils ne développeront pas la maladie mais ont 50% de chance de transmettre héréditairement la mutation à leurs descendants. Les individus ne possédant pas d'allèles mutés (génotype +/+) sont considérés comme sains.

Cette analyse a été réalisée par un laboratoire partenaire à partir d'un ADN extrait par GENINDEXE. Mention légale : Brevet INRA-ENVA - licence Antagene.

Résultat obtenu à partir d'un ADN extrait par GENINDEXE et analysé par un laboratoire partenaire sous-traitant.

**NORMAL (+/+)** : animal homozygote normal, non porteur de la mutation


**PORTEUR (+/-)** : animal hétérozygote porteur de la mutation

**ATTEINT (-/-)** : animal homozygote atteint

Fait à La Rochelle, le 04/09/2013

Alexandra Biais

Responsable secteur analytique



Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.  
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.